



COMMUNAUTÉ 360 DE LA MANCHE



CONVENTION CONSTITUTIVE DE LA COMMUNAUTÉ 360 DE LA MANCHE

- La convention constitutive de la Communauté 360 de la Manche est en cours de finalisation. Elle est l'aboutissement d'un processus de réflexion et de co-construction des membres cœurs. Elle définit les modalités de gouvernance et l'organisation opérationnelle de la communauté. Elle affirme également les objectifs et ambitions partagés de ses acteurs.
- Cette étape marquera officiellement le lancement et la reconnaissance juridique de la Communauté 360 de la Manche. Sa signature sera soumise aux membres cœurs au premier trimestre de l'année 2024.



FOCUS INSTANCES

- **Le comité décisionnel**

En 2023, les membres cœurs se sont réunis à 3 reprises, le 14 avril, le 4 juillet et le 12 décembre. Au-delà de la réalisation d'un point d'étape sur le déploiement de la communauté et l'avancement de ses travaux, cet espace de gouvernance propre permet les échanges et réflexions nécessaires à la prise de décision.

Le recrutement de l'équipe, les modalités d'articulation avec la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), les orientations budgétaires, l'organisation d'un état des lieux de l'offre du territoire, la stratégie de communication, pour ne citer qu'eux, font partie des sujets à l'ordre du jour de ces comités décisionnels.

- **Les comités thématiques**

Réunissant de nombreux acteurs du territoire, les comités thématiques permettent l'animation de la communauté et visent à définir et structurer les organisations nécessaires pour répondre aux missions.

Les comités thématiques de la Communauté 360 de la Manche s'organisent au cours de l'année 2023. Les membres de la communauté se mobilisent sur les deux premières thématiques définies par le cahier des charges.

- **« Accès aux droits - Accès aux offres de services et d'accompagnement »**

2 rencontres sont programmées autour de cette thématique le 23 mai et le 5 décembre 2023. Elles permettent notamment aux participants d'établir des éléments de constat et de réaffirmer leur besoin de participer à un état des lieux de l'offre disponible sur le territoire. Le second temps invite à se questionner plus précisément sur les enjeux relatifs aux modalités d'admission et aux critères de priorisation des situations. Sur la base de travaux réalisés par les communautés d'autres départements, les membres du comité proposent de poursuivre cette réflexion autour de l'élaboration d'une charte de bonne pratique relative au processus d'accès à l'offre des ESMS.

- **« Continuité – Structuration des réponses aux situations individuelles »**

2 rencontres sont programmées autour de cette thématique le 13 et le 30 juin 2023. Ces temps d'échanges mettent en lumière la nécessité de définir l'articulation entre la MDA, et plus particulièrement la mission « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT), et la Communauté 360. L'enjeu étant la structuration d'une réponse commune et harmonisée suivant une logique de continuité des parcours.

Ils pointent également le besoin de repérer les dispositifs et instances de coordination déjà existants sur le territoire afin d'affiner le travail d'articulation avec la Communauté 360 engagé à l'occasion de ces comités.

Les acteurs s'accordent sur le besoin de réaliser un état des lieux par territoire permettant de recenser l'offre, plus particulièrement en matière de coordination, ainsi que les pratiques de coopération déjà existantes et visant à favoriser le parcours des personnes accompagnées. L'organisation de ces rencontres est prévue au 1er trimestre 2024.

- **Le comité départemental exécutif**

La Communauté 360 de la Manche participe au CODEX « enfant en situation de handicap et scolarité ».

Elle s'engage aux côtés de l'ARS Normandie, du Conseil Départemental de la Manche et de la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)** pour veiller au déploiement de solutions permettant de faciliter et fluidifier le parcours des enfants en situation de handicap en suivant et accompagnant les réponses mises en œuvre.

3 rencontres les 12 juillet, 13 septembre et 8 novembre 2023 ont permis la définition et l'actualisation d'un plan d'action dont les enjeux convergent directement avec le déploiement et les orientations de la Communauté 360. A la suite de ces CODEX s'organisent 2 temps d'échanges les 9 et 10 octobre 2023 pour aborder les situations individuelles jugées prioritaires par l'Éducation Nationale, préfigurant ainsi la mise en place des futurs STAFFS territoriaux.



RÉPONSES AUX SITUATIONS INDIVIDUELLES

- **Un travail d'articulation avec la MDA**

Dans la Manche, la structuration des réponses aux situations individuelles fait l'objet d'un travail d'articulation étroit avec les services de la MDA et plus particulièrement la mission RAPT. En 2023, cette démarche a fait l'objet de plusieurs groupes de travail réunissant des membres cœurs de la communauté et la MDA.

L'organisation retenue est la constitution d'un binôme de professionnels réunissant un conseiller en parcours de la Communauté 360 et un conseiller en parcours de la MDA (anciennement référent autonomie handicap). 3 binômes se répartiront les territoires du Nord, Centre et Sud Manche.

Si chaque conseiller en parcours préservera le lien hiérarchique avec l'organisation à laquelle il appartient, des liens fonctionnels, des instances de travail communes et des outils partagés concrétiseront l'opérationnalité de ces binômes avec l'appui du coordinateur de la Communauté 360 et de la coordinatrice RAPT.

Cette articulation distingue 3 niveaux de réponses à apporter aux situations individuelles.



- **Niveau 1 – Ecoute, information, orientation**

Le traitement des appels provenant de la plateforme « 0800 360 360 » est réalisé par l'assistant de coordination ou un conseiller en parcours C360. Soit la réponse est directement apportée à l'appelant, soit elle requiert un premier travail de recherche, de contact partenarial et/ou de coordination à distance permettant d'apporter la réponse ou de vérifier qu'un partenaire puisse l'apporter.

- **Niveau 2 – Agencement de solutions**

Le travail pour une réponse de premier niveau n'a pas permis de répondre à la demande de l'appelant. Une évaluation médico-sociale est nécessaire. Un conseiller en parcours se déplace en proximité du lieu de vie de la personne pour la rencontrer, recueillir ses attentes et évaluer ses besoins. Il recherche des solutions et coordonne l'intervention des acteurs mobilisés pour répondre aux besoins de la personne.

En l'absence de solution, la Communauté 360 est mobilisée à travers la présentation de la situation auprès d'un STAFF Territorial animé par le coordinateur et un conseiller en parcours. Si des solutions émergent, le conseiller en parcours pourra soutenir et veiller à leurs mises en œuvre.

- **Niveau 3**

Le STAFF territorial ou, la mobilisation préalable de l'ensemble des acteurs n'a pas permis de répondre aux besoins de la personne. La situation présente un risque de rupture de parcours élevé, la personne est sans solution.

Dans une logique de continuité la RAPT propose l'étude de la situation par un **Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS)**.

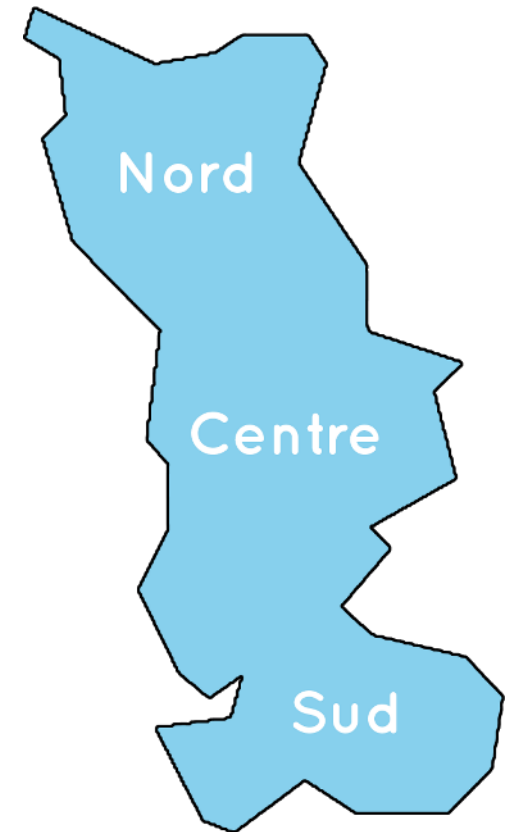
STAFFS TERRITORIAUX

Des binômes de conseillers en parcours C360 et MDA permettant souplesse, agilité et innovation dans les réponses.

Des conseillers en parcours et des STAFFS territoriaux respectant trois territoires distincts : Nord, Centre et Sud.

Une articulation étroite avec la Mission RAPT.

Une remontée des besoins par les acteurs.
Logique « d'aller vers ».



PERSPECTIVES 2024

- La mise en signature de la Convention Constitutive de la Communauté 360 de la Manche ;
- La réalisation d'un état des lieux de l'offre de ressources et de coordination des parcours par territoire et par secteur en janvier et février ;
- La poursuite des réflexions et du travail engagé à travers les comités thématiques avec l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques relative à l'admission en ESMS et la poursuite de la structuration de la réponse aux situations individuelles en s'appuyant sur une proposition concrète d'articulation avec la MDA ;
- Le renforcement des équipes avec le recrutement de 3 conseillers en parcours et possiblement celui d'un assistant de coordination ;
- La formalisation du processus de fonctionnement des staffs territoriaux et leur mise en place progressive ;
- L'élargissement de la communauté aux acteurs du droits commun ;
- La déclinaison des outils de communication professionnels et grand public ;
- La poursuite des rencontres partenariales et du recensement de l'offre.